

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

48
DECRET N° 04/112 du 24.I.1984
MATS/DGTFP/DFP/22025/8
Portant intégration et nomination de
Monsieur MABANZA Joseph, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
SAF (Administration Générale)-
-----00000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
DGB
DCF
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des SAF ;
/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
/u le décret n° 62/197/AF du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962
portant statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/AF du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
/u le décret n° 63/81/FP-Bu du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
/u le décret n° 67/50/FP-Bu du 24/2/1967 réglementant le pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
/u le rectificatif n° 01/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644
du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;
/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
/u la lettre n° 01450/MFP-CAB du 20/07/1983 du Directeur de
Cabinet du Ministère de l'Industrie et de la Pêche transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
/u le Protocole d'Accord du 5/8/1970 signé entre le Congo et
l'URSS ;

DECRETS :

48

ARTICLE 1ER..- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29/12/1962 et du Protocole d'Accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur MBANZA Joseph, né le 8/08/1954 à Kimbanda, titulaire du Diplôme de l'Université d'Etat de Rostov M.A. Souslov (URSS), spécialité : Etude Structurale et Rôle de la Psychologie dans l'Entreprise Industrielle est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire indice.710.

ARTICLE 2..- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3..- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MABIONA.-

Itiki Ossétoumba LAKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGT/DTF
DFP/EST
DFP/EST
DGB
MIP
INTERESSA
DOSSIER

1
1
3
1
3
2
1
3./-